

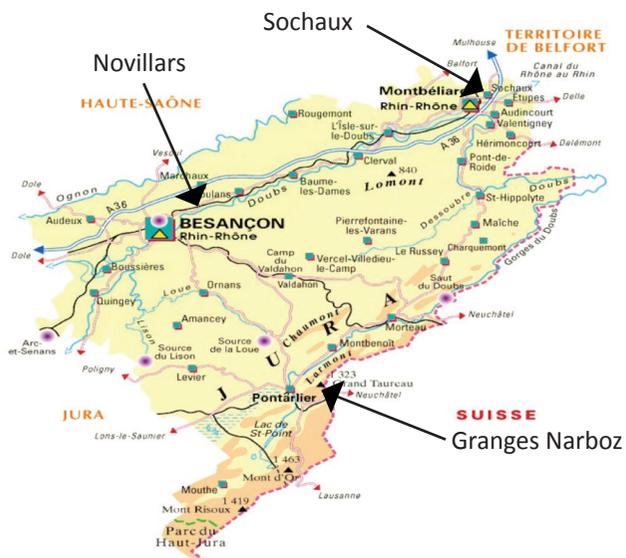


QUI SOMMES NOUS ?

Le SESSAD se compose :

- d'une équipe éducative
 - d'une équipe thérapeutique
 - d'une équipe administrative
- en partenariat avec l'action sociale, médicale, médico-sociale et l'éducation nationale

OÙ SOMMES NOUS ?



SESSAD de l'ITEP « Les Erables »
8 CHEMIN AU-DESSUS DES ROCHES
25220 NOVILLARS
Tél. 03 81 55 60 20
Fax. 03 81 55 63 35
Email : itep.les.erables@addsea.fr

SESSAD « St Exupéry »
11 rue de la République
25600 SOCHAUX
Tél : 03.81.96.63.42
Fax : 03.81.96.62.18
Email : itep.st.exupery@addsea.fr

SESSAD « Les Granges Narboz »
9 rue de Pontarlier
25300 GRANGES NARBOZ
Tél : 03.81.39.02.22
Fax : 03.81.49.53.50
Email : itep.granges.narboz@addsea.fr



POLE SESSAD - ITEP

Service d'Éducation Spécialisée
et de Soins à Domicile



POUR QUI ?

Le S.E.S.S.A.D.

s'adresse à des filles ou des garçons :

- âgés de 3 à 18 ans
- d'intelligence normale



QUI PEUT CONSEILLER LES PARENTS ?

Tout professionnel des services scolaires, sociaux, médicaux.

QUE VOUS PROPOSE-T-ON ?

De réfléchir tous ensemble autour des difficultés et des besoins de votre enfant.

POUR QUOI FAIRE ?

- Conserver au jeune son inscription dans ses lieux de vie habituels.
- Soutenir les potentialités et travailler l'acquisition de la confiance en soi.
- Prévenir l'éviction scolaire et les ruptures familiales ou sociales.

COMMENT ?

Le SESSAD s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et de sa famille dans leurs difficultés :

- Par des rencontres régulières de l'éducateur avec l'enfant et son environnement (1 à 2 fois par semaine).
- Par des contacts réguliers auprès de l'établissement scolaire et des services qui interviennent auprès de l'enfant.
- Par un soutien thérapeutique qui peut être proposé selon les besoins : avec la psychologue pour l'enfant et/ou sa famille, avec la psychomotricienne pour l'enfant, orthophonie ?

Les modalités d'accompagnement sont établies en concertation avec les parents de l'enfant.

QUI FORMULE LA DEMANDE ?

Au moins un des parents ou le représentant légal

QUI CONTACTER ?

La M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Les troubles du comportement sont considérés comme un handicap social.

M.D.P.H.

Tél. 03.81.52.54.25

6 boulevard Diderot

25000 BESANCON

Un dossier devra être constitué par les parents. N'hésitez pas à nous solliciter car nous pouvons vous aider dans la réalisation de celui-ci.

